



COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 12
Nombre de membres ayant délibéré	: 15

Séance à 19h00

Sous la présidence de Mme Régine BROUARD, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Mourmelon-Le-Petit, régulièrement convoqué le 08 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire.

Présents : M. Christian HAAS - Mme Marie-Claude SIMON – Mme Caroline LEGROS GOMES SILVA – M. Reynald DEVYNCK – M. Grégory HELLEBUYCK – Mme Aline SIMON – Mme Amélie ALAIME – M. Marc DAUPHIN – M. Cédric CHEVALIER – M. Hervé WEBER.

Absents excusés : M. Thierry BALLOIR ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude SIMON – Mme Nathalie COULON ayant donné pouvoir à Mme Aline SIMON – M. Philippe FILIPIAK ayant donné pouvoir à Mme Anne LOUIS.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Grégory HELLEBUYCK en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-71 : Tarif repas journée détente des aînés

A l'occasion du repas tartiflette organisé pour la journée détente des anciens, le dimanche 11 octobre 2026 à la salle Associative du Petit Mourmelon, il est stipulé que ce repas sera gratuit pour les personnes ayant atteint 65 ans au 31 décembre 2025 ainsi que leur conjoint.

Madame Le Maire propose au Conseil municipal de valider le choix des Entreprises et des prix proposés :

- La Boule d'Or pour 14 € par personne pour le repas, 3,50 € le dessert, 3,50 € la location du service de table, nappage et 28 € de l'heure pour le service
- La Boule d'Or 250 € pour les boissons (vins, eau, café)
- Monsieur Bertrand VAUTRELLE concernant la sono pour 550 € la prestation de la journée,
- La SACEM l'an dernier 51,84 € et SPRE 58,81 €
- Champagne pour l'apéritif, par la commune.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à titre gracieux, tandis que la participation de leur conjoint sera de 40 €, montant des années précédentes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 15 voix de valider les devis pour les montants évoqués ci-dessus, et de fixer le tarif du repas pour les conjoints accompagnants des membres du Conseil Municipal à ce repas au tarif de 40 €.

Fait à MOURMELON LE PETIT 18 SEPTEMBRE 2026

Le Maire,
Régine BROUARD

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 18 SEPTEMBRE 2026
Et de la publication, 18 SEPTEMBRE 2026
Le Maire, Régine BROUARD

Mairie - 19 rue du 11 novembre 1918 - 51 400 Mourmelon-le-Petit
03 26 66 04 18 - E-Mail mairie@mourmelonlepetit.fr